



Union nationale

Comptes combinés

Exercice clos au 31 décembre 2024





DES COMPTES COMBINÉS 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	4
BILAN	11
COMPTE DE RÉSULTAT	13
ANNEXE AUX COMPTES	16

Secours Populaire Français Union nationale

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Rapport du
commissaire
aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

PARIS EPINAL NANCY METZ THIONVILLE STRASBOURG
www.exco.fr

SAS Nexiom Audit au Capital de 51 300 euros - RCS Paris 509 544 599 - NAF 6920 Z
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris



Secours Populaire Français
Union nationale
Siège social : 9-11 rue Froissart 75003 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'Union Nationale du Secours Populaire Français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Rapport du
commissaire
aux comptes

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants dans l'annexe des comptes combinés :

- La note III.16 « Principe d'établissement du CROD et CER » qui précise notamment ce que les fonds collectés auprès du public et non affectés financent par ordre de priorité, et qui mentionne la définition de la générosité du public et des missions sociales du SPF qui a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.
- La note IV.3 « Périmètre de combinaison » relative aux structures intégrées ;
- La note VIII « Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » qui expose les ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en 2024 ainsi que les fonds dédiés liés à la générosité du public au 31 décembre 2024 ;
- La note III.15 qui indique le périmètre des contributions volontaires en nature.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

- Nous déterminons un périmètre de l'audit externe des structures combinés nécessaires et suffisant pour pouvoir exprimer notre opinion. Il a été atteint pour l'exercice 2024.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note III.16 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion de l'Union et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres.



6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d’établir des comptes combinés présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes combinés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de l’association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider l’association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d’Administration de l’association nationale.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes combinés

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

**Rapport du
commissaire
aux comptes**

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;



Secours Populaire Français – Union nationale
*Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les comptes combinés
Exercice clos le 31 décembre 2024*
Page 5

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport du
commissaire
aux comptes

Paris, le 12 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

NEXIOM AUDIT
Membre de la Compagnie de Paris



Emmanuel CHARRIER

Jeux olympiques de Paris 2024

© Jean-Marie Rayapen



Bilan et compte de résultat



Collecte Copain du Monde au Mans
© Nathalie Bardou

Bilan actif 2024

EN EUROS	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	MONTANT NET	MONTANT NET
			2024	2023
Immobilisations incorporelles	6 284 996	5 434 845	850 151	870 597
Frais d'établissement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	8 000	3 636	4 364	5 164
Autres immobilisations incorporelles	6 155 023	5 431 209	723 814	739 387
Avances et acomptes sur immobilisations incorp. en cours	121 973	0	121 973	126 046
Immobilisations corporelles	145 406 091	71 395 335	74 010 756	73 305 119
Terrains	6 468 377	0	6 468 377	6 186 394
Agencements et aménagements de terrains	1 769 956	1 066 533	703 423	486 277
Constructions	85 999 316	35 318 639	50 680 676	47 212 943
Installations techniques, matériel et outillage industriel	12 698 762	9 492 921	3 205 841	3 217 711
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements divers	35 954 341	25 350 329	10 604 011	11 100 295
Matériel de transport	6 451 008	3 767 761	2 683 248	2 757 731
Matériel de bureau et informatique	21 947 003	14 990 740	6 956 263	7 076 539
Mobilier	5 707 619	5 038 433	669 186	933 978
Autres	1 848 710	1 553 395	295 315	332 048
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	2 515 339	166 912	2 348 427	5 101 499
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 765 296	233 586	7 531 711	8 552 629
				Bilan
Immobilisations financières	1 616 483	54 850	1 561 633	1 479 567
Autres titres immobilisés	275 449	0	275 449	246 786
Prêts	562 500	54 850	507 650	518 114
Autres	778 534	0	778 534	714 667
I. ACTIF IMMOBILISÉ	161 072 866	77 118 616	83 954 250	84 207 912
Stocks et en cours	813 737	188 958	624 779	568 241
Autres approvisionnements	82 811	0	82 811	82 361
Marchandises	730 925	188 958	541 967	485 880
Créances	37 890 134	235 947	37 654 187	32 392 824
Avances et acomptes versés sur commandes	101 103	0	101 103	111 415
Créances clients et comptes rattachés	712 710	52 647	660 063	757 936
Créances reçues par legs ou donations	10 844 392	0	10 844 392	5 509 997
Autres créances (dont produits à recevoir)	26 231 929	183 300	26 048 629	26 013 475
Disponibilités	86 406 314	0	86 406 314	84 468 086
Valeurs mobilières de placement et FNS	91 138 265	0	91 138 265	82 766 101
Charges constatées d'avance	1 533 004	0	1 533 004	1 121 991
II. ACTIF CIRCULANT	217 781 455	424 905	217 356 550	201 317 243
III. ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL DE L'ACTIF I+II+III	378 854 321	77 543 521	301 310 800	285 525 155

Bilan passif 2024

EN EUROS	2024	2023
Fonds propres sans droit de reprise	27 261 126	27 262 488
Fonds propres avec droit de reprise	6 000	18 000
Ecart de réévaluation	176 491	176 491
Projet associatif et réserves	36 029 277	35 924 545
Report à nouveau	104 044 035	90 343 464
Excedent ou déficit de l'exercice	19 187 884	13 799 261
Situation nette (sous-total)	186 704 812	167 524 249
Subventions d'investissement	13 313 599	13 635 024
I. FONDS PROPRES	200 018 411	181 159 274
Ecart de combinaison	199 297	174 442
II ÉCART DE COMBINAISON	199 297	174 442
Fonds reportés liés aux legs ou donations	12 819 105	11 193 594
Fonds dédiés	47 551 404	44 844 431
III. FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	60 370 509	56 038 025
Provisions pour risques	886 813	4 268 057
Provisions pour charges	3 406	3 656
IV. PROVISIONS	890 219	4 271 713
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 859 874	13 255 518
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	11 533	550
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 206 634	5 934 616
Dettes des legs ou donations	3 423 466	1 116 430
Dettes fiscales et sociales	7 116 972	7 004 181
Dettes sur immobilisations	407 888	707 274
Autres dettes (dont charges à payer)	939 615	1 034 602
Produits constatés d'avance	9 866 383	14 828 531
V. DETTES	39 832 365	43 881 701
VI. ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	301 310 800	285 525 155

Compte de résultat 2024

EN EUROS	2024	2023
I - PRODUITS D'ACTIVITÉS		
Cotisations	0	0
Vente de biens et services	1 384 881	1 159 168
dont ventes de dons en nature	0	0
dont parrainages	20 485	116 900
Produits de tiers financeurs	106 030 554	101 333 380
Concours publics et subventions d'exploitation	37 821 994	38 186 091
Ressources liées à la générosité du public	66 092 874	60 351 815
Dons manuels	42 510 717	39 817 069
Mécénats	6 870 037	4 857 457
Legs, donations et assurances-vie	16 647 064	15 537 745
Autres produits liés à la GP	65 056	139 544
Contributions financières	2 115 685	2 795 474
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 001 977	808 860
Utilisations des fonds dédiés	19 824 312	22 035 460
Autres produits	44 307 773	43 378 577
Participations des destinataires de la solidarité	17 611 262	16 928 106
Produits d'initiatives	26 527 090	26 303 428
Autres	169 421	147 043
I - PRODUITS D'ACTIVITÉS	175 549 497	168 715 446
II - CHARGES D'ACTIVITÉS		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	47	464
Achats de marchandises, matériels et fournitures	30 477 382	29 373 013
Variations de stock	- 44 501	- 142 564
Autres achats	2 958 430	3 042 432
Services extérieurs	15 603 484	14 325 911
Autres services extérieurs	23 181 066	21 033 255
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	9 974 618	9 418 333
Impôts, taxes et versements assimilés	3 141 500	2 858 033
Salaires et traitements	28 509 052	27 460 768
Charges sociales	11 103 096	10 467 816
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	7 732 737	10 740 378
Sur immobilisations	7 543 271	7 228 978
Sur immobilisations destinées à être cédées	0	0
Sur actif circulant	5 129	6 983
Pour risques et charge	184 337	3 504 418
Autres charges	7 358 312	7 332 828
Reports en fonds dédiés	22 590 776	23 094 362
II - CHARGES D'ACTIVITÉS	162 585 999	159 005 029
RÉSULTAT D'ACTIVITÉ	12 963 498	9 710 416

Compte
de résultat

Compte de résultat 2024

EN EUROS	2024	2023
III - PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	3 497 314	2 572 882
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	18 100	14 240
Différences positives de change	24	1 205
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	92	0
III - PRODUITS FINANCIERS	3 515 530	2 588 327
IV - CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	272 751	242 911
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	1 270	477
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - CHARGES FINANCIÈRES	274 020	243 388
RÉSULTAT FINANCIER	3 241 509	2 344 939

Compte de résultat 2024

EN EUROS	2024	2023
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 085 577	1 042 114
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 926 674	2 101 326
Reprises sur provisions et transferts de charges	355 606	167 455
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 367 857	3 310 895
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	937 638	997 458
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	438 796	302 920
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	27 036	220 421
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 403 469	1 520 798
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 964 388	1 790 097
VII - ÉCART DE COMBINAISON	18 489	- 46 192
VII - ÉCART DE COMBINAISON	18 489	-46 192
RÉSULTAT COMBINAISON	18 489	-46 192
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	183 451 373	174 568 476
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	164 263 489	160 769 215
EXCÉDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)	19 187 884	13 799 261

Compte
de résultat

	2024	2023
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	161 401 252	148 193 010
Prestations en nature	32 511 393	35 408 035
Dons en nature	163 915 652	164 280 285
TOTAL	357 828 297	347 881 330
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	161 401 252	148 193 010
Prestations gratuites	32 511 393	35 408 035
Secours en nature	163 915 652	164 280 285
TOTAL	357 828 297	347 881 330

Annexe aux comptes



I.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	18
II.	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	20
III.	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	22
III.1	Présentation des comptes	22
III.2	Méthode générale et calendrier	22
III.3	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	22
III.4	Durée de l'exercice et date de clôture	22
III.5	Stocks liés à l'achat de produits alimentaires financé par des dotations financières	23
III.6	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	23
III.7	Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	25
III.8	Placements et disponibilités	25
III.9	Subventions d'investissement	25
III.10	Libéralités	25
III.11	Fonds reportés liés aux legs et donations	28
III.12	Fonds dédiés : opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	28
III.13	Provisions pour risques et charges	28
III.14	Indemnités de départ à la retraite	29
III.15	Contributions volontaires en nature	
III.16	Principe d'établissement du compte d'emploi des ressources et du compte de résultat par origine et destination	30
III.17	Évènements postérieurs à la clôture	32
IV.	MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	34
IV.1	Critère de combinaison	34
IV.2	Évolution du processus de combinaison	34
IV.3	Périmètre de combinaison	34
IV.4	Écarts de combinaison	41
V.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	44
V.1	Rémunération des dirigeants	44
V.2	Honoraires des commissaires aux comptes	45
V.3	Engagements hors bilan	45
VI.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	48
VI.1	Actif	48
VI.2	Passif	52
VII.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	58
VII.1	Détail des subventions d'investissement et d'exploitation	58
VII.2	Ressources provenant de l'étranger	59
VII.3	Tableau de suivi des legs, donations et assurances-vie	60
VII.4	Résultat exceptionnel	61
VII.5	Effectif	61
VIII.	COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	62
VIII.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	63
VIII.2	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	71
IX.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	84



I . Présentation de l'association

OBJET SOCIAL DE L'ENTITÉ ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

|
Présentation
de
l'association

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel.

Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancrés sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.



MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée composée de l'Association Nationale qui fédère l'ensemble des structures départementales et locales du Secours populaire actives sur le territoire national.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.



II . Faits majeurs de l'exercice

II
Faits
majeurs
de l'exercice

L'année 2024 a été fortement impactée par :

[La lutte contre la précarité alimentaire](#)

Le programme pluri-annuel Mieux Manger Pour Tous (MMPT) initié en 2023 s'articule autour de 2 volets : l'un national (denrées alimentaires en circuit court) et l'autre local (actions locales de solidarité alimentaire et couverture des zones blanches). Les structures Secours populaire français ont continué à s'approvisionner auprès de producteurs locaux et à créer des liens avec ces derniers afin de renforcer l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes accueillies dans les permanences.

En parallèle, le Soutien Européen à l'Aide Alimentaire (SEAA) vient toujours en appui sur cette question de l'alimentaire à travers l'octroi de denrées et des dotations financières liées aux mesures d'accompagnement ou à la logistique qui permettent de répondre (en partie) à des besoins toujours plus croissants.

[Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024](#)

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le mouvement, en lien avec ses partenaires, s'est mobilisé en faveur de l'accès au sport à travers une multitude d'initiatives : places pour les épreuves des JOP, financement de licences sportives, dons de matériel sportif, Billetterie Solidaire, coureurs solidaires lors du Marathon Pour Tous, membres de l'Association porteurs de la flamme olympique et paralympiques, 400 adultes, jeunes et enfants répartis en 60 délégations de 33 pays pour assister aux Jeux et ce dans le cadre de séjours solidaires où des activités sportives, de découverte du patrimoine, de la culture sont organisés partout en France etc...

Distribution AEJM au campus connecté de Hajangoua - Mayotte
© Nelson Navin



II
Faits
majeurs
de l'exercice

Les urgences

L'association a lancé des appels aux dons concernant les urgences en Palestine, les inondations en Espagne et le cyclone Chido à Mayotte sur lesquelles les collectes ont été importantes.

Provision

Une provision pour risques d'un montant de 3,3 millions d'euros, enregistrée en 2023 en raison d'un litige sur un testament concernant deux assurances-vie destinées à la fédération de la Moselle, a été reprise sur l'exercice 2024.



III . Principes, règles et méthodes comptables

III
Principes
règles
et méthodes
comptables

III.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe aux comptes

Par ailleurs, le référentiel de combinaison présente les différentes méthodes de comptabilisation mises en application dans l'Union Nationale et conformes aux réglementations en vigueur pour les associations reconnues d'utilité publique.

Les comptes combinés 2024 ont été établis à compter du 16 avril 2025.

III.2 MÉTHODE GÉNÉRALE ET CALENDRIER

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, méthode du coût historique conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Union Nationale a établi ses comptes combinés en respectant principalement les règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03, ainsi que les adaptations aux associations conformément au règlement CRC n°99-01 et au règlement CRC n°99-02 applicables aux postes des états financiers non spécifiquement visés par le règlement CRC n°99-01.

III.3 CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Néant.

III.4 DURÉE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités du SPF produisent leurs comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.



III.5

STOCKS LIÉS À L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée au 31/12/2024,
- De procéder à un recensement des produits non distribués au 31/12/2024 et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2024 dans la rubrique engagements hors bilan.

III.6

IMMobilisations INCOPoreLLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

III
Principes,
règles
et méthodes
comptables

Durées d'amortissement des immobilisations corporelles

LIBELLÉ	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel informatique	De 1 à 5 ans
Matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Mobilier	De 3 à 10 ans
Installations techniques	De 3 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Durées d'amortissement des composants des immeubles

COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciations des immobilisations

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

III.7

MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET DES CRÉANCES

Les stocks sont comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

L'Union Nationale inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice 2024 et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

III.8

PLACEMENTS ET DISPONIBILITÉS

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont évaluées à leur prix d'achat. L'écart entre la valeur d'achat et la valeur vénale de chaque VMP à la clôture de l'exercice est indiquée en moins-value latente.

Pour les opérations en devises, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur en euros à la date de l'opération. Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur en euros au cours de fin d'exercice.

III.9

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention. Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat. Cette quote-part de subvention reprise au compte de résultat s'effectue de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Les règles de gestion concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

III.10

LIBÉRALITÉS

Le conseil d'administration du 14 décembre 2019 a réaffirmé le principe de gestion centralisé des libéralités par l'Association Nationale du SPF de l'ensemble des libéralités dont bénéficie l'Union Nationale du SPF (AN, fédérations et comités) en vertu :

- Des statuts et de la qualité de l'Association Nationale, seule entité du réseau à bénéficier de la reconnaissance d'utilité publique;
- En application de la définition d'un « actif » du plan comptable général (cf. art. 121-1 du PCG) et en vertu de la charte de gestion passée entre l'Association Nationale et les fédérations et comités qui en sont membres.
- Les biens issus de libéralités sont destinés le plus souvent à être cédés.
- Les libéralités dont bénéficie le Secours Populaire français sont collectées par l'Association Nationale (AN) qui, sauf exception, les réalisent (cessions des biens mobiliers et immobiliers reçus par donations ou legs) dans le but d'en tirer des ressources pour financer les besoins liés à la mise en œuvre de son objet social (investissements ou activités de missions sociales).

Les biens issus de libéralités, sauf exception éventuelle décidée par le Conseil d'administration, sont destinés à être cédés.

Ces biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur vénale, arrêtée par le Conseil d'Administration lors de l'acceptation de la libéralité. Ils ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur d'actif des biens entre la date d'entrée au bilan et la clôture des comptes, il convient de constater une dépréciation de l'actif. La dépréciation doit être comptabilisée pour un montant qui permet de ramener la valeur nette comptable du bien à la valeur vénale actualisée.

Les bienfaiteurs (donateurs ou testateurs) désignent le bénéficiaire final des libéralités qui peut-être soit l'Association Nationale soit une autre entité de l'Union Nationale (fédérations ou comités) dans les testaments ou actes de donations.

Lorsqu'une libéralité est destinée à financer les activités ou investissement d'une fédération ou d'un comité, l'Association Nationale constate après avoir réalisé (cédé) les biens une provision pour charge de reversement conformément aux procédures en cours au sein de l'Union Nationale. Le reversement effectif des fonds est réalisé à compter de l'acceptation par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration de l'emploi des fonds proposé par la fédération ou le comité.

III.10.1 LEGS ET DONATIONS

A la notification de la libéralité et avant son acceptation par le Conseil d'Administration

- . Valorisation en engagement hors bilan.

A l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'Administration

- . Entrée au bilan de la libéralité (actif net de la libéralité) et enregistrement d'un fonds reporté si les biens reçus sont destinés à être cédés par l'AN
- . Valorisation en engagements hors bilan par la structure bénéficiaire (fédération ou comité) de la quote-part qui sera reversée soit : $(92\% \times \text{actif net de la libéralité})$ hors produits (+) de gestion temporaire et charges (-) de gestion temporaire difficiles à évaluer avec précision au moment de l'acceptation de la libéralité par l'AN

Au moment de la réalisation de la libéralité

Si le bienfaiteur a consenti la libéralité au bénéfice de l'Association Nationale

- . L'Association Nationale enregistre dans son compte de résultat, les produits de « legs ou donations » au fur et à mesure de la réalisation des actifs de la libéralité (plus-value éventuelle de cession + reprise d'une quote-part de fonds reportés se rapportant au bien réalisé)

Si le bienfaiteur a consenti la libéralité avec la volonté expresse qu'elle bénéficie à une fédération ou un comité, il est considéré que l'Association Nationale qui « assure la collecte en son nom est tenue par un accord ou une convention (l'acte de donation ou le testament) de reverser tout ou partie de la collecte à une entité désignée ». Par conséquent, l'opération constitue :

- . Le fait générateur de la charge de versement (et de la dette) dans les comptes de l'Association Nationale et par conséquent du produit (et de la créance) dans les comptes de la fédération/ comité est la validation de l'emploi des fonds par l'Association Nationale.

Le traitement comptable au niveau de l'AN est le suivant (comptes sociaux uniquement) :

Concomitamment à la réalisation du produit de « legs ou donation » dans son compte de résultat, l'Association Nationale enregistre une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser la libéralité réalisée à l'entité destinataire de la libéralité.

A noter que la dotation aux provisions pour charges dans les comptes de l'AN (92% des réalisations+ produits de gestion temporaire - charges liées à la gestion temporaire) sera dotée en #681 et traduite :

- . Dans le compte de résultat en Dotation aux provisions dans les charges d'exploitation
- . Dans le CROD au sein de la rubrique 4 - Dotations aux provisions et dépréciation
- . Etant donné que le produit n'est pas conservé par l'AN, cette dotation aux provisions fera l'objet sur le même exercice d'un financement par les ressources GP de l'exercice (le produit de libéralité réalisé sur l'exercice sur l'opération concernée) afin de ne pas impacter le stock de GP de l'AN.
- . Dans le CER, la rubrique d'emploi 4 - Dotation aux provisions et dépréciations sera donc également impactée pour le même montant.



Lors de la validation de l'emploi des fonds par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration :

- La structure bénéficiaire comptabilise un produit de versement de « quote-part de générosité du public » (#75569) en contrepartie d'une créance.

L'Association Nationale enregistre une charge en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité à la date de validation de l'emploi des fonds.

- Comptabilisation d'une charge de « versement de quote-part de générosité du public » (#65769) dans la rubrique « Aides financières » du compte de résultat en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité de l'Union concernée et une reprise de la provision initialement comptabilisée (#781)

Les Assurances-vie sont indiquées dans l'Annexe (Hors bilan) pour leurs valeurs connues, entre la date où l'entité a été informée et la date de comptabilisation en produit.

Concomitamment à la réalisation du produit d'Assurances-vie dans son compte de résultat, l'Association Nationale enregistre une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser l'assurance-vie à l'entité désignée (Fédération ou comité).

A noter que la dotation aux provisions pour charges dans les comptes de l'AN sera de 92% de l'Assurance vie encaissée.

III.10.2 ASSURANCES-VIE

En application du règlement 2018-06, les Assurances-vie sont comptabilisées en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds, même lorsque l'acceptation par le Conseil d'Administration est postérieure à la réception de fonds.

Lors de la validation de l'emploi des fonds par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration :

- La structure bénéficiaire comptabilise un produit de versement de « quote-part de générosité du public » (#75569) en contrepartie d'une créance.

- L'Association Nationale comptabilise une charge de « versement de quote-part de générosité du public » (#65769) dans la rubrique « Aides financières » du compte de résultat en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité de l'Union concernée et une reprise de la provision initialement comptabilisée (#781)



III.11

FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS ET DONATIONS

Lors de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'Administration, l'actif net (Actif-Passif) des libéralités est enregistré au bilan, et repris en fonds reportés si les biens mobiliers et immobiliers reçus sont destinés à être cédés.

Le fonds reporté est repris au fur et à mesure de la réalisation des lots d'actifs.

III.12

FONDS DÉDIÉS : OPÉRATIONS PARTIELLEMENT EXECUTÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la structure de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

III.13

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet et précisément quantifiables.

Provisions pour charges sur versement de legs, donations ou assurances-vie destinés à une autre structure SPF

L'association Nationale enregistre dans son compte de résultat, les produits de « legs ou donations » au fur et à mesure de la réalisation des actifs de la libéralité et les produits d'«assurance-vie» à la date d'encaissement des fonds, ainsi qu'une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser la libéralité ou l'assurance-vie réalisée à l'entité désignée. Cette provision est maintenue de la période de réalisation des lots d'actif et la date de validation du projet d'utilisation des fonds.

Méthode de calcul :

Pour les legs et donations : 92% du produit net de la libéralité (Actif-Passif+Produits de gestion temporaire) diminués des charges de gestion temporaire.

Pour les assurances-vie : 92% des fonds reçus.



III.14

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

III.15

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les différentes catégories des contributions volontaires en nature sont les suivantes :

- Dons en nature neufs : alimentation, vêtements, marchandises, produits d'hygiène, jouets....
- Prestations gratuites (mises à disposition) : affichage publicitaire, activités sportives, places de spectacles ; mise à disposition de locaux, de compétences, de véhicules, etc.
- Bénévolat
- Heures d'instances et dons en nature d'occasion (non valorisées dans les comptes)

Règles de valorisation :

Les dons en nature (alimentaires ou hors alimentaires) sont valorisés au prix de revient lorsqu'il est connu, sinon au prix de vente moyen de grande surface.

Les prestations gratuites sont valorisées en fonction des éléments fournis par les tiers.

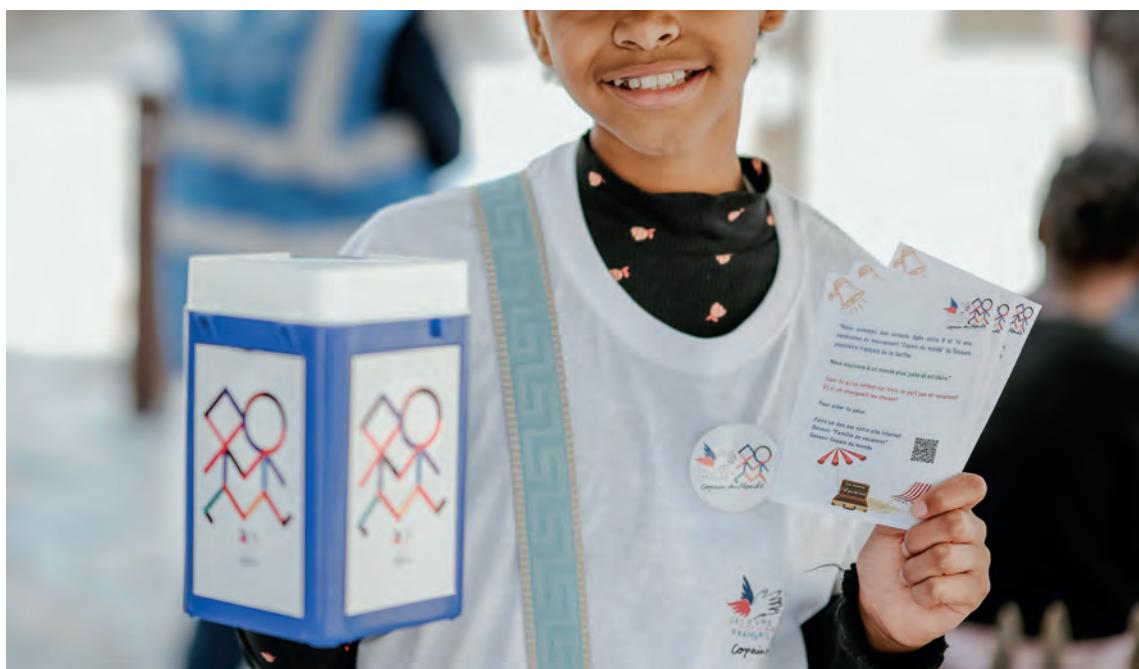
Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées sur la base du SMIC horaire brut chargé. Pour 2024, le taux retenu est de 19,77 euros par heure.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires ne sont pas valorisées dans les comptes annuels mais apparaît dans le rapport d'activité. Mais, étant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont quantifiées et mentionnées pour information. De même, les dons en nature d'occasion ne sont pas valorisés dans les comptes annuels, mais ils sont évalués au poids.

Destination des contributions volontaires en nature :

La ventilation des contributions volontaires en nature au pied des rubriques « emplois » doit être réalisée dans les nouveaux états que sont le CROD et le CER. Cette ventilation a été réalisée selon les principes arrêtés par le Conseil d'Administration :

- Les dons en nature sont considérés en totalité comme employés pour les missions sociales en France,
- Le bénévolat et les prestations gratuites sont considérés employés sur les différentes rubriques en fonction du poids financier de chacune des rubriques Missions sociales / Frais de recherche de fonds / Fonctionnement, au regard du total des emplois de l'exercice inscrit au Compte de résultat par Origine et Destination.



III.16 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

III
Principes,
règles
et méthodes
comptables

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emploi des Ressources (CER) pour l'exercice 2024 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donneur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes.

Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent par ordre de priorité :

- les missions sociales réalisées par l'organisme en France
- les missions sociales réalisées par l'organisme à l'étranger
- les missions sociales versées à d'autres organismes agissant en France
- les missions sociales versées à d'autres organismes agissant à l'étranger
- les frais d'appel à la générosité publique
- les frais de recherche d'autres ressources
- les frais de fonctionnement

Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration du 20 février 2021 a défini la générosité publique comme : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

La rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues et les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.



Les produits non liés à la générosité du public

Les ressources financières hors générosité publique sont toutes les recettes de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique. Ils se composent principalement des dons financiers des fondations et associations, des subventions et autres concours publics, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives et divers.

Le taux de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8% maximum.

Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est notre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association Nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »



Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

III
Principes,
règles
et méthodes
comptables

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

III.17 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

Braderie solidaire à Strasbourg
© Jean-Marie Rayapen



III
Principes,
règles
et méthodes
comptables



IV . Méthode et périmètre de combinaison

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

IV.1 CRITÈRE DE COMBINAISON

Les structures dont les comptes annuels 2024 entrent dans le périmètre de combinaison sont celles qui répondent aux critères de l'accord de combinaison.

Par exception, certains comités peuvent ne pas être inclus dans la combinaison pour des raisons matérielles de remontées d'informations. Les entités dissoutes sont généralement exclues du périmètre de combinaison.

IV.2 PROCESSUS DE COMBINAISON

Pour l'exercice 2024, le travail de combinaison s'effectue en une unique phase : la combinaison nationale.

Ce processus permet également de produire des états financiers à l'échelle départementale, interdépartementale, régionale ou nationale.

IV.3 PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

En 2024, 764 structures de l'Union du SPF sont intégrées:

- 1 entité combinante
(l'Association Nationale)
- 96 fédérations départementales
- 2 fédérations professionnelles
(Fédération des électriciens gaziers et Fédération du livre, de la presse et de la communication)
- 1 fonds de dotation
- 13 conseils de région
(12 conseils de région et 1 ancien Conseil de région en cours de dissolution au profit du découpage administratif régional datant de 2014.)
- 651 comités locaux sur 652 comités déclarés (*)

(*) 1 comité en activité non intégré en 2024 : le comité de LISIEUX (Calvados)

Détails concernant les Régions

Au sein de l'union, il y a 12 conseils de région en activité et 1 ancien Conseil de région en cours de dissolution.

Auvergne-Rhône-Alpes
Bretagne
Bourgogne-Franche Comté
Centre- Val de Loire
Grand Est

Haut de France
Ile de France
Normandie
Nouvelle-Aquitaine

Occitanie
PACA
Pays de la Loire
Picardie (*)

(*) Ancien Conseil de région en dissolution

Détails concernant les Fédérations

- Ain
- Aisne
- Allier
- Alpes Haute Provence
- Alpes Maritimes
- Ardèche
- Ardennes
- Ariège
- Aube
- Aude
- Aveyron
- Bas Rhin
- Béarn
- Bouches du Rhône
- Calvados
- Cantal
- Charente
- Charente Maritime
- Cher
- Corrèze
- Corse
- Côte Basque
- Côte d'Or
- Côte d'Armor
- Creuse
- Deux sèvres
- Dordogne
- Doubs
- Drôme
- Electriciens Gaziers
- Essonne
- Eure
- Eure et Loire
- Finistère

- Gard
- Gers
- Gironde
- Haut Rhin
- Haute Garonne
- Haute Loire
- Haute Marne
- Haute Saône
- Haute Savoie
- Haute Vienne
- Hautes Alpes
- Hautes Pyrénées
- Hauts de Seine
- Hérault
- Ile et Vilaine
- Indre
- Indre et Loire
- Isère
- Jura
- Landes
- Livre, de la presse et de la Communication
- Loir et Cher
- Loire
- Loire-Atlantique
- Loiret
- Lot
- Lot et Garonne
- Lozère
- Maine et Loire
- Manche
- Marne
- Mayenne

- Meurthe et Moselle
- Meuse
- Morbihan
- Moselle
- Nièvre
- Nord
- Oise
- Orne
- Paris
- Pas de Calais
- Puy de Dôme
- Pyrénées Orientales
- Rhône
- Saône et Loire
- Sarthe
- Savoie
- Seine et Marne
- Seine Maritime
- Seine Saint Denis
- Somme
- Tarn
- Tarn et Garonne
- Terre de Belfort
- Val de Marne
- Val d'Oise
- Var
- Vaucluse
- Vendée
- Vienne
- Vosges
- Yonne
- Yvelines

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison



Détails concernant les comités intégrés

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

Sur les **651** comités locaux, la répartition est la suivante :

- **621** comités déclarés en activité
- **4** comités créés et en activité
- **1** comité en dissolution
- **25** comités en sommeil avec des soldes à-nouveaux

Abbeville	Bastia	Carrières sous Poissy
Achères	Batz sur Mer	Carvin
Agde	Beaucaire	Castanet Tolosan
Aigueperse Nord Limagne	Beaugency	Castelsarrasin
Aire sur la Lys	Beaumont sur Oise	Castillonnes
Aire sur l'Adour	Beaune	Castres
Aix en Provence	Beaurepaire	Cenon et sa périphérie
Aix les Bains	Bégles	Céret Vallespir
Albertville	Belledonne Grésivaudan	Cergy le Haut
Alençon	Bellegarde sur Valserine	Chablais
Ales	Belley	Chalons en Champagne
Algrange	Berck	Chambéret
Allonnes	Bergerac	Chamblay
Amberieu en Bugey	Bernay	Champagne
Ancenis	Berre l'Etang	Champigny sur Marne
Andrezieux Bouthéon	Béssancourt	Charlieu
Angres	Besse saint Anastaise	Chartres
Aniche	Béthoncourt	Châteaubernard
Annay sous Lens	Béthune	Châteaubriant
Annezin	Béziers	Châteaudren-Pouagat
Annonay	Bièvre	Châteaudun
Antony	Billy Montigny	Château-Gonthier
Anzin	Biscarrosse	Chateaulin
Arc les Gray	Blain-Guémené	Chateauneuf du Faou
Arles	Blanc Misseron	Chateauneuf les Martigues
Arleux	Bobigny	Château-Renault
Armentières	Bolbec	Château-Thierry
Arpajon	Bondy	Chatellerault
Arras	Bonneuil sur Marne	Chaville
Athis-Mons	Bouffemont	Chelles
Aubagne	Bougon Castejaloux	Chenove
Aubenas	Bouguenais	Chevigny saint Sauveur
Aubervilliers	Boulognes-Billancourt	Chevilly-Larue
Aubie et Espessas	Bourbon Lancy	Chocques
Auby	Bourg Saint Andéol	Choisy-le-Roi
Auchel	Brassac les Mines	Cholet
Auchy les Mines	Brebières	Civray
Audincourt	Bréda-Grésivaudan	Clermont Hérault
Aulnay les Valenciennes	Bressuire	Clichy sous bois
Aulnay-sous-bois	Briançon	Cognin
Aulnoye Aymeries	Briare	Colombes
Auvers sur Oise	Brière	Colomiers
Auzances	Brioude	Commentry
Avallonais	Brive la Gaillarde	Conches
Avion	Bron	Condé sur L'Escaut
Avoine-Chinon	Bruxières les Mines	Condom
Bachant	Cabestany	Corbehem
Bagnères de Bigorre	Calais	Corbeil-Essonnes et Environs
Bagneux	Callac	Cosne sur Loire
Bagolet	Caluire	Coudekerque Branche
Bagnols sur Cèze	Cambrin	Couëron
Bailleul	Cancon	Courbevoie
Balma	Canton de Vouille	Courcelles les Lens
Barlin	Capbreton	Coutances
Basse Ardèche	Carhaix Plouguer	Coutras

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

Créteil	Fleury-Mérogis	Houdain
Crozon	Floirac	Houilles
Cruas	Florensac	Houplines
Cuges les Pins	Fontaine	Ile Saint Denis
Cusset-Vichy	Forbach	Is sur Tille
Custines	Fosses	Issoire
Cysoing	Fouquières-les-lens	Ivry sur seine
Daoulas	Fournies	Jarny
Dax	Franconville la Garenne	Jeumont
Decazeville	Fresnes	Joue les Tours
Dechy	Fresnes sur Escaut	La Bassée/Salomé
Denain	Frontignan	La Chapelle des Marais
Descartes	Fuveau	La Chapelle Saint Mesmin
Dinan	Gaillac	La Châtre
Diois	Gardanne	La Ciotat
Divion	Garges les Gonesse	La Courneuve
Donges	Genlis	La flèche
Douai	Gennevilliers	La Grand Combe
Douarnenez	Gentilly	La Montagne
Douchy les Mines	Gerzat	La Mure
Douvrin	Gigean	La Sentinelle
Draguignan	Gignac la Nerthe	La Seyne sur Mer
Drancy	Gisors	La Souterraine
Drocourt	Givors	La tour du pin
Dunkerque	Gonesse	La Turballe
Eaubonne	Grand Lieu	La vallée de l'Arve
Echassières	Granville	Lallaing
Echirolles	Graulhet	Lamballe
EDF Angers	Graves	Lambesc
EDF Boulogne sur Mère	Gravigny	Landerneau
EDF Clermont Ferrand	Gréasque	Landivisiau
EDF GDF Corse	Grenay	Lannemezan
EDF GDF de la pointe de GIVET	Grigny	Lannion
EDF GDF Paris Grande Couronne	Guérande	Lapugnoy
EDF Le Havre 2	Gueugnon	Lauris
EDF Le Puy en Velay	Guillestre	Lavelanet
Eieu dit Leauwette	Guilvinec Treffiagat	Le Blanc-Mesnil
Elné	Guingamp	Le Cannet/Cannes
Embrun	Hagetmau	Le Havre
Ensues la Redonne	Haillicourt	Le petit Quevilly
Eperlecques	Hallennes les Haubourdin	le Portel
Epernay	Halluin Vallée de la Lys	Le Teil
Epinay sur Seine	Harfleur	Le Thillot
Eragny sur Oise	Harnes	Le Vigan
Ermont	Haulchin	Lectoure
Est Cambrésis	Hauteville-Lompnes	Leman Voiron
Estevelles	Haut-Plateau/Amanvilliers	Lens
Estissac	Haveluy	Les Lilas
Etampes	Hayange	Lesconil
Etaples sur Mer	Hénin-Beaumont	Lezennes
Evin-Malmaison	Hennebont	Libercourt
Faches-Thumesnil	Hérin	Libournais
Fécamp	Hérouville Saint Clair	Lieu Saint Amand
Feyzin	Hersin Coupigny	Lille
Firminy-le Chambon Felles	Hornaing	Lillers

Limay	Montargis	Pecquencourt
L'Isle Jourdain	Montataire	Penmarc'h
Lisses	Mont-Blanc	Penne sur Huveaune
Livry Gargan	Montbrison	Pérenchies
Loctudy	Montchanin Torcy	Pertuis
Lodève	Montelimar	Pessac-Cestas
L'Oisans	Montfermeil	Petite Forêt
Lomme	Montigny en Gohelle	Pézenas
Longueau	Montigny-les-Cormeilles	Piennes
Lons le Saunier	Montlouis sur Loire	Pierre-Bénite
Loos	Montluçon	Pierrefitte
Lorette	Montmorillon	Pierrelatte
Lormont	Montreuil	Pierrelaye
Loudun	Montrouge	Pignan
Lourches/Escaudain	Morcenx	Plérin
Lourdes	Morlaix	Plestin les grèves
Lure	Morsang-sur-Orge	Plonéour Lanvern
Lyon 4ème	Mourenx	Plouec du Trieux
Lyon 5ème	Mouthiers sur Boëme	Ploufragan
Lyon 8ème	Naintre	Plouha
Macon	Nay	Poissy
Malakoff	Némours	Poligny
Malesherbes	Nérac	Pompey
Mante-la-Ville	Neuves Maisons	Pont de Briques
Marchiennes	Neuville sur Escaut	Pont de Claix
Maringues	Neuville sur Saône	Pont Saint Esprit
Marly La Ville	Noeux les Mines	Pontchâteau
Marmande	Nogent le Roi	Pont-L'abbé
Marsillargues	Noisiel	Pornichet La Baule
Martigues	Noisy le Grand	Port de Bouc
Mauriac	Noisy le Sec	Port Saint Louis
Mazingarbe	Noyelles Godault	Portes de l'Isère
Meaux	Noyelles sur lens	Portet/Garonne
Mende	Oissel	Port-Louis
Mer	Oléron	Pré-en-Pail
Méricourt	Oloron Sainte Marie	Privas
Mérignac	Onnaing	Prouvy Rouvignies
Merville	Orange	Quetigny
Méry sur Oise	Orchies	Quimper
Meulan	Orly	Quimperlé
Meung sur Loire	Orthez	Rabastens
Meurchin	Oullins	Raismes
Meyzieu	Paimpol	Redon
Mèze	Palaiseau-Villebon	Relecq-Kerhuon
Migennois	Pamiers	Rezé
Millau	Pantin	Rillieux la Pape
Miramas	Parentis en Born	Riom
Miramont de Guyenne	Paris 12ème	Ris-Orangis
Moirans et Saint Jean	Pauillac	Rive de Gier
Moissac	Paulhan	Rives de l'AA (Gravelines)
Monflanquin	Pays de Fougères	Roanne
Monsempron-Libos	Pays de l'Arbresle	Roeulx
Mont de Marsan	Pays de Quintin	Rognac
Mont Saint Aignan	Pays de Retz	Romainville
Mont Saint Martin	Pays des Ecrins	Romans/Bourg de Péage

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

Romilly sur Seine	Saint-Girons	Unieux
Romorantin Lanthenay	Saint-Herblain	Val d'Adour
Ronchin	Saint-Julien	Valenciennes/Marly
Roquefort la Bedoule	Saint-Pourçain sur Sioule	Vallée d'Ossau
Roubaix	Saint-Sébastien sur Loire	Vallées des Gaves
Roussillon	Saint-Yrieix-la-Perche	Vanrennes-Vauzelles
Rouvroy	Sallaumines	Varilhes
Royan	Salon de Provence	Vaulx en Velin
Rueil-Malmaison	Sanvignes les Mines	Venarey-les-Laumes
Ruelle	Saran	Vendin Oblinghem
Ruffec	Sarcelles	Vendôme
Sainghin en Mélantois	Sathonay/Fontaines/Saône	Vendres
Sainghin en Weppes	Scionzier	Vénissieux
Sains en Gohelle	Seclin	Vermelles
Saint Amand les eaux	Sedan	Verrières-le-Buisson
Saint André	Sénart	Vienne
Saint André de Cubzac	Senonches	Vierzon
Saint André de Sangonis	Septèmes les Vallons	Vieux Condé
Saint André les Vergers	Sete-Bassin de Thau	Vif
Saint Avold	Sevrان	Vilaines la Juhel
Saint Bonnet le château	Sèvres	Villars
Saint Chamond l'Horme	Sin le Noble	Villefranche
Saint Ciers sur Gironde	Sizun	Villefranche de Rouergue
Saint Cyr l'Ecole	Soissons	Villejuif
Saint Denis	Somain	Villeneuve d'Ascq
Saint Eloy les Mines	Sotteville les Rouen	Villeneuve le Roi
Saint Flour	Soustons	Villeneuve sur Lot
Saint Fons	Soyaux	Villepinte
Saint Gaudens	Stains	Villers le Bel
Saint Genis Laval	Sucy en Brie	Villers Saint Paul
Saint Jean d'Ardières	Sud Goëlo	Villetaneuse
Saint Jean de Braye	Sud-Grésivaudan	Villeurbanne
Saint Just en Chaussée	Talange	Villiers sur Marne
Saint Just Saint Rambert	Talence	Vitry en Artois
Saint Lo	Ternay-Val d'Oron	Vitry sur Seine
Saint Malo	Tet Conflent	Vitry-le-François
Saint Martin de Crau	Thiais	Viviers
Saint Martin d'Hères	Thiers	Vizille
Saint Maur des Fosses	Thionville	Voiron
Saint Maximin	Thônes	Wasquehal
Saint Médard en Jalles	Thouars	Wavrin
Saint Nazaire	Tilloy les Mofflaines	Waziers
Saint Orens de Gameville	Tocane	Woippy
Saint Ouen	Tonneins	Yenne
Saint Paul les Dax	Tourcoing	Yerres
Saint Pierre des Corps	Tournefeuille	Yutz
Saint Pol sur Ternoise	Tournon	
Saint Priest	Tours Nord	
Saint Quentin	Tourves	
Saint Sulpice sur Lèze	Tréguier	
Sainte Foy les Lyon	Tremblay en France	
Sainte Livrade sur Lot	Trets	
Sainte Tulle/Corbières	Trith Saint Leger	
Saint-Egrève	Uckange	
Saintes	Ugine	



7 comités ont été sortis du périmètre d'intégration au cours de l'exercice 2024 :

- Comité de Saulieu (21)
- Comité de Pleumeur Bodou (22)
- Comité de Bourgtheroulde (27)
- Comité de la Lamotte-Beuvron (41)
- Comité de Caderousse (84)
- Comité de Epinay-sur-Orge (91)
- Comité de Neuilly Plaisance (93)

IV.4 ÉCARTS DE COMBINAISON

Le montant des écarts de combinaison au bilan au 31/12/2024 s'élève à -199 K€ contre -174 K€ au 31/12/2023.

Cet écart s'explique principalement par la non intégration du comité de Lisieux (14).

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

4 comités créés en 2024 :

- Comité du Pays-des-Ecrins (05)
- Comité de Chamberet (19)
- Comité de Landivisiau (29)
- Comité de Halluin Vallée-de-la-Lys (59)

Attente au stand de distribution alimentaire à Nice
© Baldi



Le montant des écarts de combinaison au compte de résultat au 31/12/2024 s'élève à +18,5 K € contre - 46 K€ au 31/12/2023.

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

Les écarts correspondent principalement à :

+10,4 K€ lié à des comptabilisations non réciproques entre la fédération des Bouches-du-Rhône et l'Association nationale, entre la fédération du Nord et la fédération de l'Aisne, entre l'Association nationale et la fédération de l'Ardèche et entre la fédération de l'Ardèche et le comité Le Teil (07)

+8 K€ lié à la non intégration du comité de Lisieux (14) en 2024.



IV
Méthode et
périmètre de
combinaison



V . Informations complémentaires

V.1

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

V
Informations
complémentaires

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2024, la Secrétaire générale, le Trésorier, et la Secrétaire nationale en charge de la vie de l'association étant bénévoles.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2024 par les élus au Conseil d'administration disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 292 126 €.

V.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Association a retenu la comptabilisation des factures émises pendant l'exercice comme méthode d'enregistrement des coûts d'audit.

Les honoraires de Commissaires aux comptes inscrits en charges de l'exercice 2024 s'élèvent à **720 590 euros**.

Cabinet EXCO NEXIOM AUDIT, en charge du contrôle légal des comptes des fédérations et du fonds de dotation	285 230
Cabinet ACS SIGMA Audit et Communication, en charge du contrôle légal des comptes des fédérations	201 083
Cabinet EXCO NEXIOM AUDIT au titre de la mission de contrôle légal des comptes annuels de l'Association nationale, ainsi que des comptes combinés	186 000
BDO, en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	11 838
Cabinet GESCO SA en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	10 149
Cabinet SAFIGEC en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	8 236
Cabinet BELENIELLI, en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	7 176
Cabinet TSARAP, en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	6 480
Cabinet Experts ACC, en charge du contrôle des comptes d'une fédération	4 398

V
Informations complémentaires

V.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

V.3.1 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Méthode retenue :

- Salariés en CDI
- Taux d'actualisation : 3,38 %
- Taux d'évolution : 1 %
- Age de la retraite : 64 ans
- Taux de rotation moyen sur 3 ans.

Le montant total des IDR y compris celles de l'Association nationale s'élève à **1 042 397 euros** (dont Association nationale **571 506 euros**).



V.3.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

V
Informations
complémentaires

Engagements donnés	2024	2023
Caution pour loyer structures départementales	47 040	47 040

Engagements reçus	Association Nationale	Structures SPF	2024	2023
Legs, donations (estimés à recevoir en pleine propriété)	1 668 117	1 087 662	2 755 779	6 545 425
Assurances-vie	16 964	104 676	121 640	118 162
Legs en nue-propriété			266 712	266 712

V.3.3

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL AU 31/12/2024

POSTE DU BILAN	VALEUR À L'ORIGINE	REDEVANCES PAYÉES			REDEVANCES RESTANT À PAYER				
		VALEUR FINANCIÉE	SOLDE INITIAL	DE L'EXERCICE	CUMULÉES	< À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	> À 5 ANS	TOTAL À PAYER
Installation matériel et outillage	34 632	37 350	19 057	7 997	27 054	7 997	2 299		10 296
Autres	658 140	744 905	168 636	138 723	307 359	131 157	291 249		422 407
TOTAL	692 772	782 255	187 603	146 720	334 413	139 154	293 548		432 703
 REDEVANCES RESTANT À PAYER EN EUROS									
		VALEUR RÉSIDUELLE	< À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	> À 5 ANS				
Installation matériel et outillage		1 142	282	860					
Autres		66 504	6 083	60 421					
TOTAL		67 646	6 365	61 281					

47

(*) 744 905 - 307 359 - 422 407 = 15 139, cela correspond aux échéances non payées, dues aux deux cessions.
F20 (cession véhicule Renault Fourgon), échéances restantes 987 euros + C38400 (cession Véhicule Renault Kangoo), échéances restantes 14 152 euros



VI . Informations relatives au bilan

VI.1 ACTIF

VI.1.1

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

VI
 Informations
 relatives
 au bilan

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2024	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS EN 2024	DIMINUTIONS PAR CESSIONS OU MISES HORS SERVICE EN 2024	VALEUR BRUTE AU 31/12/2024
Frais d'établissement	21 400	0	21 400	0
Donations temporaires d'usufruit	8 000	0	0	8 000
Autres immobilisations incorporelles	5 861 587	303 143	9 707	6 155 023
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	126 046	387 585	391 658	121 973
Immobilisations incorporelles (I)	6 017 033	690 728	422 765	6 284 996
Terrains	6 186 394	284 515	2 532	6 468 377
Agencements et aménagements de terrain	1 460 350	310 180	574	1 769 956
Constructions	80 627 163	6 244 611	872 459	85 999 316
Installations techniques, matériel et outillage industriel	11 828 429	1 075 927	205 593	12 698 762
Autres immobilisations corporelles :	34 065 630	3 354 185	1 465 475	35 954 341
Installations générales, agencements divers	6 166 487	369 451	84 930	6 451 008
Matériel de transport	20 470 820	2 617 486	1 141 302	21 947 003
Matériel de bureau et informatique	5 622 810	299 137	214 328	5 707 619
Mobilier	1 805 513	68 111	24 914	1 848 710
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	5 302 467	3 427 691	6 214 818	2 515 339
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8 912 733	6 754 319	7 901 755	7 765 296
Immobilisations corporelles (II)	148 383 166	21 451 428	16 663 206	153 171 387
Autres titres immobilisés	246 786	32 939	4 276	275 449
Prêts	572 964	69 274	79 738	562 500
Autres	714 667	244 307	180 439	778 534
Immobilisations financières (III)	1 534 417	346 520	264 454	1 616 483
TOTAL GENERAL (I+II+III) :	155 934 615	22 488 676	17 350 425	161 072 866

VI.1.2 MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

EN EUROS	MONTANT AU 01/01/2024	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2024
Frais d'établissement	21 400	0	21 400	0
Donations temporaires d'usufruit	2 836	800	0	3 636
Autres immobilisations incorporelles	5 122 199	318 716	9 707	5 431 209
Amortissement des Immobilisations incorporelles (I)	5 146 436	319 516	31 107	5 434 845
Agencements et aménagements de terrain	974 072	93 801	1 340	1 066 533
Constructions	33 414 221	2 577 086	672 668	35 318 639
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 610 718	1 085 984	203 781	9 492 921
Autres immobilisations corporelles :	22 965 335	3 701 296	1 316 302	25 350 329
Installations générales, agencements divers	3 408 756	444 039	85 034	3 767 761
Matériel de transport	13 394 281	2 614 095	1 017 636	14 990 740
Matériel de bureau et informatique	4 688 832	528 948	179 347	5 038 433
Mobilier	1 473 465	114 214	34 284	1 553 395
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	65 964 346	7 458 167	2 194 090	71 228 423
TOTAL GENERAL (I+II) :	71 110 781	7 777 684	2 225 197	76 663 268

VI
Informations
relatives
au bilan

VI.1.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les donations temporaires d'usufruit au 31 décembre 2024 concernent des droits d'auteur par acte signé le 30 novembre 2022 pour une période de 10 ans, rétroactivement du 16 juin 2020 au 15 juin 2030 inclus. La valorisation à la valeur vénale est telle qu'indiquée dans l'acte, soit 8 000 euros. L'amortissement au 31 décembre 2024 est de 3 636 euros.

VI.1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur vénale de l'immeuble du siège national 9-11 rue Froissart a été évaluée en date du 15 décembre 2008 par le service des domaines à hauteur de 8 800 000 euros, valeur qu'il convient de mettre au regard de la valeur nette comptable au 31 décembre 2024 de 962 942 euros.

VI.1.5 STOCKS DE PRODUITS ACHETES AVEC UNE DOTATION ET NON DISTRIBUES A LA CLOTURE

Dans le cadre de la dotation du Programme Mieux Manger Pour Tous, les produits achetés en 2024 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 708 177 euros.

VI.1.5

BIENS REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2024	DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2024	MONTANT EN FIN D'EXERCICE 2023
Biens reçus par legs et donations destinés à la structure	6 484 342	201 411	6 282 931	7 722 396
Biens reçus par legs et donations non destinés à la structure	1 210 954	8 175	1 202 779	1 190 337
TOTAL	7 695 296	209 586	7 485 711	8 912 733

DÉPRÉCIATIONS DES BIENS REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS

DESTINÉS À LA STRUCTURE (ASSOCIATION NATIONALE)	MONTANT
GOMARIZ CHRISTINE	47 000
PERCHERON ANDRE	27 143
D'AUSSAGUEL RAYMOND	25 474
PRAT GEORGES	25 000
SELB ODILE	20 000
CHAVEY PIERRE	11 641
DELAMARRE CHRISTIANE	11 250
DELOMME MARIE	8 068
LEPLAT PATRICK	8 000
LEBRUN DANIELE	7 500
LESTOQUOY MARIE	6 250
PLUQUET LUCETTE	2 500
CLERMONT JACQUES	650
LADOR SUZANNE	372
BECKER MARIE	219
SIEBERT AUGUSTA	178
CUSSAC PHILIPPE	166
TOTAL	201 411

NON DESTINÉS A LA STRUCTURE (FÉDÉRATIONS/COMITÉS)	MONTANT
NUCERA JOSEPH - FD57	5 000
MOREAU ROGER - FD89	2 500
ROUSSEY GILBERT - FD39	625
BRUN SOLANGE - FD36	50
TOTAL	8 175

VI.1.6

VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS

EN EUROS	MONTANT AU 01/01/2024	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2024
Dépréciations des immobilisations corporelles	360 104	297 659	424 178	233 586
Dépréciations des immobilisations financières	54 850	15 387	15 387	54 850
Dépréciations des stocks	200 995	395	12 432	188 958
Dépréciations des comptes clients et autres créances	238 031	284 055	286 139	235 947
TOTAL	853 980	597 496	738 136	713 341

VI.1.7 STOCKS

EN EUROS	STOCKS AU 01/01/2024	REPRISE DE STOCKS AU 31/12/2024	NOUVEAUX STOCKS AU 31/12/2024	STOCKS AU 31/12/2024
Stocks des autres approvisionnements	82 361	82 361	82 811	82 811
Stocks des marchandises	686 874	704 341	748 392	730 925
TOTAL	769 235	786 702	831 203	813 737

VI.1.8 CRÉANCES AU 31/12/2024

EN EUROS	2024	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ			
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	2 637 312	2 637 312	
Participations*	15		15
Autres titres immobilisés*	1 053 967		1 053 967
Prêts*	562 500		562 500
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	101 103	101 103	
Créances clients et comptes rattachés	712 710	712 710	
Autres créances	26 231 929	26 231 929	
Personnel	29 477	29 477	
Sécurité sociale et organismes sociaux	31 646	31 646	
Etat et autres collectivités publiques	20 962 374	20 962 374	
Autres	5 208 433	5 208 433	
Créances reçues par legs ou donations	10 844 392	10 844 392	
Charges constatées d'avance	1 533 004	1 533 004	
TOTAL	43 676 934	42 060 451	1 616 483

VI
Informations
relatives
au bilan

* En 2024, la répartition n'a pas pu être établie.

VI.1.9 DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR 2024

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	6 192
Autres créances	20 985 736
Personnel	8 933
Sécurité sociale et organismes sociaux	4 673
Etat et autres collectivités publiques	20 962 319
Autres	9 810
Produits à recevoir	3 826 344
TOTAL	24 818 272

VI.1.10 MOUVEMENTS DES PLACEMENTS ET DISPOBILITÉS 2024

EN EUROS	MONTANT EN DÉBUT D'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
Valeurs mobilières de placement		
Placements divers	82 766 101	91 138 265
OPCVM	80 369 679	88 428 917
Comptes courants	2 396 422	2 709 348
Caisses	83 079 326	85 235 674
	1 388 760	1 170 640
TOTAL	167 234 187	177 544 580

VI.1.11 DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE INSCRITES AU BILAN

EN EUROS	2024
Exploitation courante	1 530 129
Données financières	2 876
Données exceptionnelles	0
TOTAL	1 533 004

VI
Informations
relatives
au bilan

VI.2 PASSIF

VI.2.1 VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU PAGE SUIVANTE)

Le tableau de variation des fonds propres des comptes combinés est établi selon le règlement 99-02 de l'ANC.

VI.2.1 VARIATION DES FONDS PROPRES

EN EUROS	FONDS ASSOCIATIF	PROJET ASSOCIATIF ET AUTRE RÉSERVES	REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	ÉCART DE RÉEVALUATION	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation à la clôture des comptes combinés 2022 (0)	27 309 433	35 359 818	78 956 416	12 230 007	12 822 673	176 491	166 854 838
Mouvements dus à :							
- périmètre de combinaison (1)	212 900	-81 198	-1 791 189	-942 008	0	0	-2 601 495
- affectation du résultat	0	1 193 516	9 872 923	-11 066 439	0	0	0
- autres mouvements (2)	-241 845	-547 591	3 305 315	-221 560	812 351	0	3 106 669
- résultat de l'exercice							13 799 261
Situation à la clôture des comptes combinés 2023 (0)	27 280 488	35 924 545	90 343 464	13 799 261	13 635 024	176 491	181 159 274
Mouvements dus à :							
- périmètre de combinaison (1)	233 579	0	-2 559 237	-2 613 943	0	0	-4 939 601
- affectation du résultat	0	961 326	10 091 197	-11 052 524	0	0	0
- autres mouvements (2)	-246 942	-856 595	6 168 610	-132 794	-321 425	0	4 610 855
- résultat de l'exercice				19 187 884			19 187 884
Situation à la clôture des comptes combinés 2024 (0)	27 267 126	36 029 277	104 044 035	19 187 884	13 313 599	176 491	200 018 411

Présentation générale

(0) Situation à la clôture des comptes selon le périmètre de combinaison

(1) Mouvements inhérents aux variations de périmètre et aux écritures de combinaison

(2) Écritures de régularisations (sur exercices antérieurs)
transformations de comités en antenne, écritures de finalisation de la combinaison) ayant impacté les comptes de capitaux

VI
Informations relatives au bilan

2023 2024



LISTE DES STRUCTURES REPRÉSENTANT PLUS DE 1% DES FONDS PROPRES DE L'UNION NATIONALE POUR 2024

VI
 Informations
 relatives
 au bilan

	STRUCTURES	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	POIDS AU SEIN DES CAPITAUX PROPRES DE L'ASSOCIATION
NAT	Association nationale	47 836 124	23,92%
F59	Fédération du Nord	7 405 744	3,70%
F75	Fédération de Paris	5 617 842	2,81%
F13	Fédération des Bouches du Rhône	3 305 726	1,65%
F51	Fédération de la Marne	3 112 600	1,56%
F44	Fédération de Loire-Atlantique	2 973 010	1,49%
F33	Fédération de la Gironde	2 889 360	1,44%
F69	Fédération du Rhône	2 882 025	1,44%
F93	Fédération de Seine Saint-Denis	2 821 709	1,41%
F07	Fédération de l'Ardèche	2 620 330	1,31%
F91	Fédération de l'Essonne	2 528 074	1,26%
F92	Fédération des Hauts-de-Seine	2 214 985	1,11%
F87	Fédération de la Haute-Vienne	2 050 856	1,03%
F31	Fédération de la Haute Garonne	2 033 797	1,02%

VI.2.2

VARIATIONS DES FONDS REPORTÉS

EN EUROS	FONDS REPORTÉS AU 01/01/2024	AUGMENTATIONS : REPORTS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE (SUITE À L'UTILISATION)	FONDS REPORTÉS AU 31/12/2024
Fonds reportés liés aux legs et donations non dédiés, destinés à l'Association nationale	9 503 635	10 939 200	9 390 940	11 051 895
Fonds reportés liés aux legs et donations dédiés, destinés à l'Association nationale	280 261	453 580	327 561	406 280
Fonds reportés liés aux legs et donations non dédiés, destinés aux Fédérations et Comités	1 379 081	2 025 502	2 060 093	1 344 490
Fonds reportés liés aux legs et donations dédiés, destinés aux Fédérations et Comités	25 452	45 644	59 021	12 075
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit au profit de l'Association Nationale	5 164		800	4 364
TOTAL	11 193 594	13 463 926	11 838 415	12 819 105

VI.2.3

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

EN EUROS	ÉTAT DES FONDS DÉDIÉS AU 01/01/2024	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTIÉRIEURS	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR RESSOURCES DÉDIÉES	ÉTAT DES FONDS DÉDIÉS AU 31/12/2024
Variations des fonds dédiés sur contributions financières	9 195 822	4 525 176	3 270 960	10 450 037
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	15 909 890	8 715 737	12 354 656	12 270 971
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	19 738 719	9 391 526	4 299 849	24 830 396
TOTAL	44 844 431	22 632 438	19 925 466	47 551 404

VI
Informations relatives au bilan

Ces variations intègrent des écritures de régularisations enregistrées par les comptes de racine 67 et 77 et dont l'impact est d'environ de **59 K€**.

Les fonds disponibles au 31/12/2024 s'élèvent à **47,6 millions d'euros** (France 68% et Monde 32%) dont **6,3 millions d'euros** sont dédiés à des investissements et seront utilisés au même rythme que l'immobilisation financée.

2,2 millions d'euros (ou 5 % du total des fonds dédiés) n'ont pas été mouvementés depuis au minimum 2 ans.

La répartition géographique est la suivante :

- **2 007 K€** concernant la solidarité en France (90 %)
- **214 K€** concernant la solidarité dans le Monde (10 %)

VI.2.4 VARIATIONS SUR PROVISIONS

EN EUROS	MONTANT AU 01/01/2024	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2024
Provisions pour risques	4 268 057	183 487	3 564 731	886 813
Provisions pour charges	3 656	0	250	3 406
TOTAL	4 271 713	183 487	3 564 981	890 219

Les dotations aux provisions 2024 s'élèvent à **183 487 euros** et correspondent principalement à :

- Une provision de **63 413 euros** pour un risque de litige de la fédération de la Nièvre
- Une provision de **57 017 euros** pour un risque d'emploi de la fédération de l'Isère
- Le dossier Bonhoure a été provoqué à hauteur de **58 421 euros** et les provisions des successions Rosenberg et Comiti ont été réajustées.

Les reprises aux provisions 2024 s'élèvent à **3 564 981 euros** et correspondent principalement à des dotations constituées par l'Association Nationale :

- Une reprise de **3 322 969 euros** concernant un dossier d'assurance-vie.
- Une reprise de **123 375 euros** pour un risque d'emploi de la fédération du Nord
- Une reprise de **58 416 euros** pour un litige de l'Association nationale
- Une reprise de **30 000 euros** pour un risque d'emploi de la fédération de la Seine-et-Marne
- Une reprise de **26 700 euros** pour un risque d'emploi de la fédération du Rhône

VI
Informations
relatives
au bilan

VI.2.5 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

EN EUROS	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2024	REMBOURSEMENT AU COURS DE L'ANNÉE	NOUVEL EMPRUNT AU COURS DE L'ANNÉE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 255 509	1 705 166	309 531	111 859 874
<i>Emprunts</i>	13 253 551	1 703 548	308 208	11 858 211
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	1 957	1 618	1 323	1 663
TOTAL	13 255 509	1 705 166	309 531	11 859 874

EN EUROS	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2024	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2024
Compte courant au passif	9	0
Dépôts et cautionnements reçus	550	11 533
TOTAL	559	11 533

VI.2.6 DETTES AU 31/12/2024

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2024	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 871 406		
Emprunts*	11 858 211		11 858 211
Intérêts courus sur emprunts	1 663	1 663	
Dettes financières	11 533	11 533	
Avances et acomptes reçus sur commandes	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 206 634	6 206 634	
Dettes des legs et donations	3 423 466	3 423 466	
Dettes fiscales et sociales	7 116 972	7 116 972	
Personnel	2 620 543	2 620 543	
Sécurité sociale et organismes sociaux	3 519 429	3 519 429	
État et autres collectivités publiques	977 001	977 001	
Dettes sur immobilisations	407 888	407 888	
Autres dettes	939 615	939 615	
Produits constatés d'avance	9 866 383	9 866 383	
TOTAL	39 832 365	27 974 154	11 858 211

* En 2024, la répartition n'a pu être établie.

VI.2.7 DÉTAIL DES CHARGES RATTACHÉES À L'EXERCICE 2024 ET INSCRITES AU BILAN

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2024	VI Informations relatives au bilan
Intérêts courus sur emprunts	1 663	
Fournisseurs – Factures non parvenues	886 156	
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer)	3 498 040	
Personnel	2 439 466	
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 058 574	
Dettes sur immobilisation – Factures non parvenues	0	
Autres charges à payer	840 121	
TOTAL	5 225 980	

VI.2.8 DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE INSCRITS AU BILAN

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2024
Exploitation courante	9 866 383
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	9 866 383



VII . Informations relatives au compte de résultat

VII.1

DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2024
Subventions d'investissements obtenues en 2024 (inscrites au bilan)	1 382 990
Subventions internationales	354 632
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	12 635 941
Subventions régionales	2 193 412
Subventions départementales	10 263 389
Subventions communales	5 509 290
Subventions des autres éts.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	4 424 477
Subventions Publiques Diverses	665 447
Subventions emplois aidés	1 775 406
TOTAL	39 204 984

VII.2

ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2024

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 aout 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2024 dont le donneur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

ÉTAT CONTRIBUTEUR	TOTAL GÉNÉRAL
Algérie	304 €
Allemagne	27 852 €
Andorre	1 310 €
Antigua et Barbade	100 €
Argentine	90 €
Arménie(Armenia)	70 000 €
Australie	300 €
Autriche	4 030 €
Belgique	483 928 €
Bolivie	90 €
Brésil	3 700 €
Bulgarie	100 €
Canada	6 650 €
Colombie	800 €
Corée du Sud	5 000 €
Costa Rica	50 €
Côte d'Ivoire	431 €
Croatie	280 €
Danemark	1 840 €
Emirats Arabes unis	3 095 €
Espagne	5 901 €
Etats-Unis	43 462 €
Fidji	15 €
Finlande	12 150 €
Gabon	200 €
Grande-Bretagne	12 743 €
Grèce	870 €
Guyane	100 €
Hong Kong	370 €
Hongrie	420 €
Ile Maurice	50 €
Iles Vierges britanniques	9 033 €
Indonésie	2 509 €
Irlande	1 020 €
Israël	150 €
Italie	9 760 €
Japon	1 785 €
Liban	50 €
Luxembourg	16 556 €
Malaisie	600 €
Maroc	1 244 €
Mauritanie	200 €
Mexique	295 €
Monaco	32 459 €
Mozambique	180 €
Norvège	280 €
Nouvelle Zélande	335 €
Ouganda	100 €
Pays-Bas	8 984 €
Pologne	70 €
Portugal	3 510 €
Qatar	200 €
République de Serbie	50 €
République tchèque	520 €
Royaume-Uni	5 802 €
Russie	4 €
Sénégal	55 €
Singapour	1 800 €
Slovénie	50 €
Sri	50 €
Suède	1 759 €
Suisse	31 353 €
Taiwan	80 €
Thaïlande	123 €
Tunisie	91 €
Ukraine	360 €
Vietnam	400 €
TOTAL	818 047 €

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat

VII.3

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

EN EUROS	ENTITÉ BÉNÉFICIAIRE	ASSOCIATION NATIONALE	AUTRES STRUCTURES DE L'UNION
Produits			
Assurances-vie percues	2 650 565	2 699 528	
Produits de legs et donations	10 902 371	2 047 722	
Prix de vente des biens reçus par legs et donations	5 959 526	1 447 637	
Reprises des dépréciation d'actifs reçus par legs et donations	343 278	80 900	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	9 718 501	2 119 114	
Charges			
Valeur nette comptable des biens cédés reçus par legs et donations	-6 211 835	-1 357 966	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations	-188 184	-109 475	
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	-11 392 780	-2 071 147	
Solde	11 781 442	4 856 314	
Autres produits de legs liés aux legs et donations	57 287	2 927	
Autres produits de legs liés aux donations temporaires d'usufruit	4 843		
Charges de gestion temporaires	-259 090	-64 308	
Honoraires liés aux legs et donations	-31 299	-19 757	
Solde	-228 260	-81 137	
Produits nets (y compris produits de gestion et après déduction des charges de gestion)	11 553 182	4 775 176	
Assurances-vie encaissées directement par les structures	1 308		
Legs et donations reçus directement par les structures		8 000	
Reversements enregistrés en 2024 en faveur des structures de l'Union			
Provisions pour reversement en faveur des fédérations sur legs, donation et Assurances-vie enregistrés en 2024 dont 2 445 270 euros provisionné sur l'exercice suite à la reprise de la provision pour risque (100%) - Dossier LEFEVRE Huguette conformément au protocole.		7 705 591	
Reversements effectués en 2024		3 480 171	
Legs et donations enregistrés au bilan et non réalisés au 31/12/2024	11 462 539	1 356 566	

Dont 4 843 euros de donation temporaire d'usufruit.

VII.4

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes combinés 2024 est positif de **2 964 388 euros** :

Produits exceptionnels

EN EUROS	MONTANT	%
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	2 055 542	47%
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	801 019	18%
Produits d'éléments d'actifs cédés	726 366	17%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	429 324	10%
Transfert de charges exceptionnelles	355 606	8%
TOTAL	4 367 857	

Charges exceptionnelles

EN EUROS	MONTANT	%
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 742 777	53%
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	- 438 796	31%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 194 861	14%
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	- 27 036	2%
TOTAL	- 1 403 469	

VII.5

EFFECTIF

Au 31/12/2024 : **649 personnes** étaient employées en CDI au niveau de l'Union.

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat



VIII . Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

VIII
CROD
et CER

VIII.1 COMPTÉ DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

COMpte de RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	42 510 717	42 510 717	39 817 069	39 817 069
- Legs, donations et assurances-vie	16 647 064	16 647 064	15 540 822	15 540 822
- Mécénat	6 870 037	6 870 037	4 857 457	4 857 457
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	712 313	712 313	596 712	596 712
2-PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	20 485		116 900	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 173 436		2 806 341	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	51 049 053		48 634 467	
3-SUBVENTIONS	39 912 218		39 943 733	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 731 737	0	219 514	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	19 824 312	4 299 849	22 035 460	5 376 419
	TOTAL	183 451 373	71 039 981	174 568 476
				66 188 479
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	103 323 661	57 015 011	96 466 279	52 426 579
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	216 496	27 799	160 375	22 307
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	4 055 601	1 784 607	4 907 785	2 456 902
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	5 344 070	2 351 578	4 883 322	2 444 656
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 648 539	0	6 557 989	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 277 036	0	3 011 642	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 617 844	0	18 176 060	0
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	189 466	0	3 511 401	0
5-IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	0	0		
6-REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	22 590 776	9 354 944	23 094 362	5 975 464
	TOTAL	164 263 489	70 533 939	160 769 215
				63 325 907
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	19 187 884	506 041	13 799 261
				2 862 572

VIII
CROD
et CER

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
- Bénévolat	161 401 252	161 401 252	148 193 010	148 193 010
- Prestations en nature	19 446 944	19 446 944	23 099 562	23 099 562
- Dons en nature	134 976 356	134 976 356	124 440 270	124 440 270
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	4 203 287	0	12 704 298	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	13 064 449	0	12 308 472	
- Dons en nature	24 736 008	0	27 135 717	
TOTAL	357 828 297	315 824 552	347 881 330	295 732 843
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	298 063 685	267 324 539	285 366 080	247 807 908
- Réalisées à l'étranger	14 805 534	12 014 946	16 306 492	12 500 751
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	15 633 891	12 687 172	15 937 637	12 217 982
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	29 325 187	23 797 895	30 271 122	23 206 202
TOTAL	357 828 297	315 824 552	347 881 330	295 732 843



PRODUITS 2024 PAR ORIGINE

PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

66 740 131 €

DONS, LEGS ET MÉCÉNAT COLLECTÉS

66 027 818 €

DONS MANUELS NON DEDIÉS

23 711 504 €

Ces dons sont ceux pour lesquels le donneur ne s'est pas prononcé quant à l'utilisation.

DONS MANUELS DEDIÉS

10 103 814 €

Ces dons représentent les dons pour lesquels le donneur s'est prononcé quant à l'utilisation : activité, zone géographique...

DONS MANUELS AFFECTÉS

5 813 621 €

Ces dons sont affectés par l'organe délibérant et/ ou se confondent avec l'objet social du SPF. Ils ne font pas l'objet de fonds dédiés conformément au règlement de l'ANC n°2018-06.

DONS PAR ABANDONS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BÉNÉVOLES

2 881 778 €

RÉGULARISATION DES FONDS DEDIÉS SUR DONS MANUELS DES PARTICULIERS

0 €

LEGS ET AUTRES LIBÉRALITÉS NON AFFECTÉS

16 647 064 €

Tous les legs, donations ou assurances vies sont administrés par l'association nationale.

Conformément aux voeux du testateur, les fonds après règlement du dossier sont remis à la disposition immédiate de la structure précisément instituée dans le testament, la donation ou l'assurance vie.

MÉCÉNAT

6 870 037 €

Il s'agit des dons financiers émanant des entreprises qu'ils soient dédiés ou non.

VIII
CROD
et CER



VIII
CROD
et CER

AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À
GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
712 313 €

Cette rubrique comprend les quotes-parts de générosité du public reçues et les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

PARRAINAGE DES ENTREPRISES
20 485 €

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SANS
CONTREPARTIE
2 173 436 €

Cette rubrique comprend notamment les dons financiers des fondations et associations.

AUTRES PRODUITS NON LIÉS
À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
51 049 053 €

Cette rubrique regroupe notamment les recettes des initiatives de collecte populaire menées par l'association, la participation des personnes accueillies aux activités du SPF, les ventes de marchandises et de prestations de services, les autres produits financiers, les plus ou moins-values de cession d'actifs, les transferts de charge, les autres produits de gestion courante, les régularisations sur fonds dédiés.

Lancement du Don'actions 2024

© Jean-Marie Rayapen



SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

39 912 218 €

Cette rubrique regroupe les soutiens financiers d'exploitation accordés à l'association par l'Etat et les établissements publics à tous les échelons ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS

19 824 312 €

Cette rubrique correspond aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées à la fin de l'exercice précédent. Pour le détail des sommes utilisées en 2024, se reporter à l'annexe "fonds dédiés" du bilan.

VIII
CROD
et CER

REPRISES DE PROVISIONS

3 731 737 €

Cette rubrique regroupe toutes les reprises de provisions, conformément au compte de résultat.



CHARGES 2024 PAR DESTINATION

MISSIONS SOCIALES

112 939 829 €

VIII
CROD
et CER

MISSIONS SOCIALES EN FRANCE

103 540 157 €

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journées des Oubliés des Vacances ...
- Activités de solidarité liées aux urgences
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

MISSIONS SOCIALES DANS LE MONDE

9 399 672 €

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité dans les domaines suivants : alimentaire, logement, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, Père Noël Vert, soutien aux activités économiques
- Activités de solidarité liées aux urgences
- Le développement des actions de solidarité internationale dans toutes les structures SPF et de l'audience du SPF à l'international
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...



FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS
9 925 575 €

**FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC**
6 648 539 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Recherche et suivi des legs,
- Conception, réalisation et envoi de publipostages,
- Frais de traitement des dons et des reçus fiscaux
- Campagne du Don'actions
- Frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises

**FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES
RESSOURCES**
3 277 036 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Organisation d'initiatives, braderies
- Initiatives liées à la campagne du Don'actions
- Frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations
- Frais de recherche de subventions publiques

VIII
CROD
et CER



FRAIS DE FONCTIONNEMENT
18 617 844 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux
- Administration générale (y compris les coûts de fonctionnement des services généraux et des services comptable et financier)
- Communication (dépliants, affiches et informations générales sur le SPF, matériel de signalétique, service de la communication et des relations presse etc...)
- Mensuel du SPF "Convergence" et coût de gestion du site internet
- Frais de tenue des réunions du Conseil d'Administration, du Secrétariat National et de la Commission Financière Nationale
- Direction générale

DOTATIONS AUX PROVISIONS
189 466 €

Cette rubrique regroupe toutes les dotations aux provisions, conformément au compte de résultat.

**REPORT EN FONDS
DÉDIÉS DE L'EXERCICE**
22 590 776 €

Cette rubrique correspond aux reports de fonds dédiés conformément au compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2024 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité.

Pour le détail des sommes reçues en 2024 et non encore dépensées au 31/12/2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.



VIII.2. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

VIII
CROD
et CER

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1. Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de **506 041 €** sur 2024 pour les seuls fonds liés à la générosité du public. Ces fonds seront indispensables pour permettre au Secours populaire français de répondre à la progression de la pauvreté et de la précarité en France mais aussi à l'étranger.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève à **14 856 682 €**.

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	57 015 011	52 426 579			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	27 799	22 307	1.2 Dons, legs et mécénat		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Dons manuels	42 510 717	39 817 069
- Actions réalisées par l'organisme	1 784 607	2 456 902	- Legs, donations et assurances-vie	16 647 064	15 540 822
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 351 578	2 444 656	- Mécénat	6 870 037	4 857 457
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	712 313	596 712
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	61 178 995	57 350 443	TOTAL DES RESSOURCES	66 740 131	60 812 060
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	9 354 944	5 975 464	3-UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	4 299 849	5 376 419
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	506 041	2 862 572	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	71 039 981	66 188 479	TOTAL	71 039 981	66 188 479
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	14 856 682	11 994 109
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	506 041	2 862 572
			(-) Investissements et (+) d'investissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	15 362 723	14 856 682

VIII
CROD
et CER

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - EMPLOIS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - RESSOURCES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
- Réalisées en France	267 324 539	247 807 908	- Bénévolat	161 401 252	148 193 010
- Réalisées à l'étranger	12 014 946	12 500 751	- Prestations en nature	19 446 944	23 099 562
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	12 687 172	12 217 982	- Dons en nature	134 976 356	124 440 270
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	23 797 895	23 206 202			
TOTAL	315 824 552	295 732 843	TOTAL	315 824 552	295 732 843
			FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
			FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	19 738 719	19 054 454
			(-) UTILISATION	4 299 849	5 379 496
			(+) REPORT	9 391 526	5 975 464
			FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	24 830 396	19 650 422

VIII
CROD
et CER

Ressources liées à la générosité du public au 01/01/2024 :

VIII
CROD
et CER

STRUCTURES	MONTANT
Association Nationale	13 819 215
Fédération de PARIS	612 447
Fédération de la SAVOIE	175 066
Fédération de l'ARDECHE	174 285
Comité de NOYELLE GODAULT	15 702
Fédération de la HAUTE LOIRE	12 962
Fédération du LOIR ET CHER	10 642
Comité de ST POURCAIN S/SIOULE	9 247
Comité de SUCY EN BRIE	6 607
Comité de LA VALLÉE DE L'ARVE	5 451
Comité de VITRY SUR SEINE	3 319
Comité de VITRY-LE-FRANCOIS	3 106
Fédération du BAS RHIN	1 410
Comité de RONCHIN	1 123
Comité de Couëron	935
Comité de EDF GDF Corse	836
Comité de HAYANGE	706
Comité EDF GDF Paris Grande couronne	666
Fédération de la VENDEE	558
Fédération de l'AUBE	342
Comité de CHEVILLY-LARUE	330
Fédération de l'INDRE	266
Comité de ANTONY	258
Fédération de l'ORNE	242
Fédération du JURA	227
Comité de COGNIN	190
Fédération de la MEUSE	170
Comité de ISSOIRE	151
Comité de VAULX EN VELIN	138
Comité de Saint-Nazaire	83
FEDERATION de Dordogne	37
Comité de QUIMPERLE	-37
TOTAL	14 856 682

La variation d'investissements et désinvestissement pour l'année 2024 est à **0 €**.

Compte tenu d'un excédent de la générosité du public sur l'exercice de **506 041 €**, ces ressources (hors fonds dédiés) non affectées et non consommées en fin d'année 2024 sont de **15 362 723 €**.

Ressources liées à la générosité du public au 31/12/2024

STRUCTURES	MONTANT
Association Nationale	14 360 010
Fédération de PARIS	378 375
Fédération de la SAVOIE	156 052
Fédération de SAÔNE ET LOIRE	154 755
Fédération de l'ARDECHE	118 363
Fédération de la NIEVRE	48 000
Comité de LANNION	39 506
Fédération des électriciens gaziers	33 513
Comité de La Turballe	33 008
Fédération de la HAUTE LOIRE	14 519
Comité de NOYELLE GODAULT	4 501
Comité de LA VALLÉE DE L'ARVE	4 099
Fédération de l'AISNE	3 113
Comité de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	2 734
Comité de CHAMBERET	2 073
Comité de AULNAY S/BOIS	2 030
COMITE DE LURE	1 580
Comité de Saint-Nazaire	1 522
Comité de SUCY EN BRIE	1 256
Comité de AUDINCOURT	887
Comité de EDF GDF Corse	687
Fédération de la VENDEE	543
Fédération du MAINE ET LOIRE	530
Comité de COGNIN	440
Fédération de l'AUBE	366
Fédération de l'ORNE	258
TOTAL	15 362 723

VIII
CROD
et CER

Les fonds dédiés liés à la générosité du public s'élèvent au 01/01/2024 à **19 738 719 €** (compte tenu de la variation du périmètre il ne reprend pas les chiffres du solde final de l'année dernière), et au 31/12/2024 à **24 830 396 €**

Ci-dessous, le détail des fonds dédiés en fin d'exercice :

STRUCTURES	MONTANT AU 31/12/2024
Association Nationale	16 741 716
Fédération de PARIS	1 208 197
Fédération de l'ISERE	520 188
Fédération du TARN	407 348
Fédération des CÔTES D'ARMOR	245 273
Fédération du GARD	217 798
Fédération des HAUTS DE SEINE	214 641
Fédération de la HAUTE VIENNE	212 536
Fédération de la NIEVRE	199 279
Comité de Corbeil-Essonnes et Environs	186 384
Fédération des BOUCHES DU RHÔNE	185 313
FÉDÉRATION DU CANTAL	170 931
Fédération de HAUTE SAVOIE	169 750
Fédération de la SAVOIE	150 248
Fédération de la SEINE ST DENIS	138 506
Fédération du FINISTERE	137 535
Fédération du NORD	127 884
Fédération de la MANCHE	118 588
Comité de BEZIERS	117 333
Fédération de la LOIRE	112 302
Fédération du BAS RHIN	106 923
Fédération du MAINE ET LOIRE	104 136
Fédération du VAL DE MARNE	102 777
Fédération de la CÔTE D'OR	98 468
Fédération de l'AUDE	97 084
Fédération du PAS-DE-CALAIS	96 308
Fédération du MORBIHAN	86 192
Comité du migennais	84 621
Fédération de l'INDRE ET LOIRE	83 515
Fédération des ALPES MARITIMES	80 054
Fédération du RHÔNE	74 403
Fédération du TARN ET GARONNE	73 755
Comité de MONT - BLANC	72 513
Fédération de l'ESSONNE	70 931
Comité de CAPBRETON	68 820
Fédération de la SARTHE	66 112
Comité de VIERZON	58 297
Fédération de la MARNE	56 168
Fédération de l'AIN	55 919
Fédération des YVELINES	53 812
Fédération de l'ORNE	52 814
Fédération du livre de la presse et de la communication	49 056
Fédération de SAÔNE ET LOIRE	48 308
Fédération de la SEINE ET MARNE	47 963
Fédération de la CHARENTE	45 300
Comité de VILLENEUVE S/LOT	44 935
Comité de SETE - BASSIN DE THAU	43 453
Fédération de la SEINE MARITIME	40 811
Fédération des PYRENEES ORIENTALES	39 093
Fédération de l'HERAULT	38 555
Fédération de la HAUTE GARONNE	37 279

STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2024

Fédération du BEARN	36 517
Comité de Saint-Nazaire	34 012
Fédération des électriciens gaziers	33 587
Fédération de la CREUSE	32 248
Fédération du VAL D'OISE	31 095
Comité de COMITE DU 12ème	30 954
Comité de BOULOGNE-BILLANCOURT	30 650
Fédération de la DRÔME	30 475
Fédération du HAUT RHIN	29 032
Comité de LANNION	28 855
Fédération du LOIR ET CHER	27 716
Fédération de l'ILLE ET VILAINE	25 078
Fédération de la GIRONDE	23 958
Fédération du CALVADOS	22 899
Fédération de l'ARIEGE	20 375
Fédération de la Loire-Atlantique	20 235
Fédération de la MEURTHE ET MOSELLE	20 058
Fédération du PUY DE DÔME	19 917
Fédération du CHER	19 601
Fédération du GERS	18 332
Fédération de l'ARDECHE	18 003
Fédération du DOUBS	17 723
Fédération de la MOSELLE	16 763
Comité de LE CANNET/CANNES	14 407
Fédération des HAUTES PYRENEES	14 095
Fédération de la CÔTE BASQUE	14 069
Fédération de l'EURE	14 064
Fédération de l'AVEYRON	12 667
FEDERATION de Dordogne	12 050
Comité de Vaucluse	11 993
Comité de VIENNE	11 417
Fédération de la VENDEE	11 023
Fédération du VAR	11 008
Fédération de la Corse	10 932
Comité de CASTRES	10 876
Fédération de la VIENNE	10 632
Fédération de la MAYENNE	10 533
Comité de VILLEURBANNE	10 302
Conseil de région Auvergne-Rhône-Alpes	9 200
Comité de QUIMPER	8 426
Fédération des ALPES HTE PROVENCE	8 419
Fédération de l'EURE ET LOIR	8 339
Comité de ANNONAY	7 912
Fédération de la HAUTE LOIRE	7 485
Fédération de l'ALLIER	7 374
Comité d'Hauteville-Lompnes	7 212
Comité de Pays de Fougères	6 819
Fédération de l'AUBE	6 740
Fédération du JURA	6 727
Fédération du LOT ET GARONNE	6 671
Comité de DAX	6 574
Comité de STE FOY LES LYON	6 565
Comité de TALENCE	6 460
Comité de ROMORANTIN LANTHENAY	5 955
Fédération de la SOMME	5 947
Fédération de l'OISE	5 929
Fédération de la HAUTE SAÔNE	5 628

VIII
CROD
et CER

STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2024

Fédération du LOT	5 598
Comité de IVRY SUR SEINE	5 555
Comité de BOBIGNY	5 404
Fédération de l'INDRE	5 188
Comité de VENISSIEUX	5 154
Comité de Rezé	4 853
Comité de TOURNEFEUILLE	4 743
federation de charente-maritime	4 587
Comité de GAILLAC	4 556
Comité de PIERRELATTE	4 268
Comité de VITRY SUR SEINE	4 223
Comité de NOEUX LES MINES	4 220
Comité de HEROUVILLE ST CLAIR	4 215
Fédération de la LOZERE	4 106
Fédération de la MEUSE	4 027
Comité de COUTRAS	3 884
Comité de ISSOIRE	3 714
Comité de CHAMPIGNY SUR MARNE	3 559
Comité d'Aubervilliers	3 496
Comité de BIÈVRE	3 451
Comité de BALMA	3 434
Comité de BONNEUIL S/MARNE	3 282
Comité de CASTELSARRASIN	3 140
comité de Ternay-Val d'Ozon	3 068
Comité de FIRMINY- LE CHAMBON FELLES	2 983
Comité de MOISSAC	2 928
Comité de LE HAVRE	2 912
COMITE DE LURE	2 881
Comité de AIX EN PROVENCE	2 843
Comité de MONTELIMAR	2 821
Comité de FRESNES	2 812
Comité de CASTANET TOLOSAN	2 789
Fédération de la CORREZE	2 682
Comité de DOUARNENEZ	2 666
Comité de LANDERNEAU	2 632
Pays de la Loire	2 582
Comité de SOISSONS	2 558
Comité du Val d'Adour	2 554
Fédération du TERR. DE BELFORT	2 526
Comité de CONDOM	2 404
Comité de SAINT GAUDENS	2 394
Fédération de l'AISNE	2 260
Comité de PONT SAINT ESPRIT	2 254
Comité de Yerres	2 162
Comité de CHATEAUDUN	2 075
Comité de SAINT ANDRE LES VERGERS	2 055
Fédération des ARDENNES Siège	2 008
Comité de BEAUREPAIRE	1 949
Comité de SOTTEVILLE LES ROUEN	1 944
Fédération de la HAUTE MARNE	1 865
Comité de CHOISY-LE-ROI	1 834
Comité de ST MAUR DES FOSSES	1 800
Comité de GENTILLY	1 796
Comité de ESTISSAC	1 776
Comité de VILLAINES LA JUHEL	1 762
Comité de BELLEDONNE GRESIVAUDAN	1 743
Comité de NAY	1 727

VIII
CROD
et CER

STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2024

Comité de MONTLUCON	1 711
Comité de LONS LE SAUNIER	1 703
Comité de BRON	1 625
Comité de PORT ST LOUIS	1 616
Comité de PANTIN	1 614
Comité de MEYZIEU	1 608
Comités des Portes de l'Isère	1 605
Comité de ST PIERRE DES CORPS	1 569
Comité de La Grand Combe	1 534
Comité de MORLAIX	1 513
Comité de THÔNES	1 487
Comité de ORTHEZ	1 452
Comité de MONTREUIL	1 428
Comité de MACON	1 299
Comité de GENNEVILLIERS	1 280
Comité de PAUILLAC	1 256
Comité des VALLEES DES GAVES	1 247
Comité de CHALONS EN CHAMPAGNE	1 176
Comité de VILLEJUIF	1 166
Comité d'Alençon	1 132
Comité de GRAY	1 122
Comité de SAINTE TULLE - MANOSQUE	1 121
Comité d'ALES	1 118
Comité de LE THILLOT	1 110
Comité de BAGNEUX	1 100
Comité de VILLEPINTE	1 093
Comité du PAYS DE L'ARBRESLE	1 030
Comité de SEPTEMES LES VALLONS	1 017
Comité de GIVORS	1 001
Comité de UNIEUX	986
Comité de ROMANS / BOURG DE PEAGE	975
Comité de Gréasque	942
Fédération des DEUX SEVRES	938
Comité de VALLEE D'OSSAU	933
Comité de RIVE DE GIER	918
Comité de Saint-Egreve	909
Comité de BRIOUDE	866
Comité de EPERNAY	864
Comité de ST OUEN	851
Comité de BAGNOLET	836
Comité de RILLIEUX LA PAPE	830
Comité de SCIONZIER	777
Fédération des HAUTES ALPES	768
Comité de BERNAY	762
Comité de CHARTRES	759
Comité de CHÂTEAU-RENAULT	750
Comité de LECTOURE	737
Comité de SAINTES	708
Comité de DECAZEVILLE	686
Comité de SAINT GENIS LAVAL	673
Comité de COLOMIERS	654
Fédération des VOSGES	652
Comité de ECHIROLLES	623
Comité de ROYAN	607
Comité de BASSE ARDECHE	596
Comité de BAGNERES DE BIGORRE	575
Comité de AMBERIEU EN BUGEY	561

VIII
CROD
et CER

Comité de SAINT SULPICE SUR LEZE	559
Comité de Arpajon	559
Comité EDF GDF Paris Grande couronne	521
Comité de MONTARGIS	509
Comité de CHAMBLY	507
Comité de CHELLES	506
Comité de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	506
Comité de GRAULHET	501
Comité de OULLINS	499
Comité de MOURENX	493
Comité de BELLEY	478
Comité de BEAUNE	463
Comité de SAINT ORENS DE GAMEVILLE	462
Comité de BEAUCAIRE	461
Comité de Saint Malo	460
Comité de POISSY	459
Comité de SENONCHES	457
Comité de LOUDUN	453
Comité de AUZANCES	448
Comité de GARDANNE	437
Comité de PEZENAS	432
Comité de MOIRANS et ST JEAN	419
Comité de SUD GOËLO	417
Comité de VENDÔME	413
Comité de BAGNOLS SUR CEZE	375
Comité de Lamballe	368
Comité de RABASTENS	364
Comité de CABESTANY	362
Comité de BOLBEC	359
Comité de LA VALLÉE DE L'ARVE	350
Comité de ANTONY	350
Comité de AIX LES BAINS	350
Comité de STAINS	322
Comité de ELNE	322
Comité de MEZE	322
Comité de PORTET/GARONNE	317
Comité d'ÉCHASSIÈRES	316
Comité de MER	311
Comité de ROUSSILLON	308
Comité de HARFLEUR	305
Comité de MALAKOFF	304
Comité du DIOIS	279
Comité de LA CHAPELLE SAINT MESMIN	278
Comité roubaix	277
Comité d'AUVERS SUR OISE	276
Comité de COGNIN	276
Comité de GISORS	276
Comité de DESCARTES	267
Comité de L'ISLE JOURDAIN	267
Comité de NOISY LE SEC	260
Comité de LE VIGAN	259
Comité de ROMILLY S/SEINE	248
Comité de PONT-L'ABBE	239
Comité de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	239
Comité de ST MARTIN D'HERES	230
Comité de VIF	230
Comité de BASTIA	230

STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2024

Comité de MENDE	223
Comité de LIMAY	217
Comité de QUETIGNY	200
Comité de DRAGUIGNAN	200
Comité de CONCHES	198
Comité de Ris-Orangis	195
Comité de PAMIERS	189
Comité de CHEVILLY-LARUE	184
Comité de LONGUEAU	184
Comité de ALGRANGE	184
Comité de BERRE L'ETANG	184
Comité de ROQUEFORT LA BEDOULE	184
Comité du LIBOURNAIS	184
Comité de MONT SAINT AIGNAN	184
Comité de CHABLAIS	183
Comité de MANTES-LA-VILLE	179
Comité de TOCANE	163
Comité de BELLEGARDE SUR VALSERINE	161
Comité de AVOINE-CHINON	161
comité de Lambesc	160
Comité de l'Avallonnais	138
Comité de CHATEAULIN	138
Comité LEMAN VOIRONS	130
Comité de PORT DE BOUC	121
Comité de ACHERES	115
Comité de L'OISANS	112
Comité de MEAUX	111
Comité de GUILVINEC TREFFIAGAT	110
Comité de SAINT MEDARD EN JALLES	104
Comité de EDF CLERMONT FERRAND	103
Comité de MIRAMAS	100
Comité de HAYANGE	95
Comité de NEMOURS	92
Comité de TOURNON-SUR-RHÔNE	92
Comité de LANNEMEZAN	92
Comité de LA FLECHE	92
Comité de Saint-Yrieix-la-Perche	92
Comité de FLOIRAC	80
Comité de Lisses	80
Comité de Athis-Mons	80
Comité de Fleury-Mérogis	80
Comité du RELECQ-KERHUON	74
Comité de FONTAINE	66
Comité de THIAIS	60
Comité de DINAN	60
Comité de ST POURCAIN S/SIOULE	57
Comité de COMMENTRY	55
Comité de VIVIERS	50
Comité de SAINT CHAMOND L'HORME	49
Comité de ARLES	49
Comité de TET CONFLENT	48
Fédération du LOIRET	46
Comité de CRETEIL	46
Comité de LYON 5ème	46
Comité de SATHONAY/FONTAINES/SAONE	46
Comité de ST CIERS S/GIRONDE	46
Comité de CHATELAUDREN-PLOUAGAT	46

VIII
CROD
et CER

STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2024

Comité de PLESTIN LES GREVES	46
Comité de RIOM	46
Comité de SAINT ELOY LES MINES	46
Comité de SAINT ANDRE DE SANGONIS	46
Comité de CHATEAU-THIERRY	41
Comité de SAINT MAXIMIN	41
Comité de SAINT LO	37
Comité de GENLIS	30
Comité de YENNE	28
Comité de DRANCY	28
Comité de VILLIERS S/MARNE	28
Comité de PRE EN PAIL	23
Comité de HOUILLES	18
Comité de SEVRES	18
Comité de CENON ET SA PERIPHERIE	18
Comité de BOUGLON CASTELJALOUX	18
Comité de VARENNES-VAUZELLES	16
Comité de GUEUGNON	14
Comité de SUD-GRESIVAUDAN	14
Comité de LA MURE	13
Comité de NERAC	12
Comité de BEGLES	9
Comité de VOIRON	5
TOTAL	24 830 396

VIII
CROD
et CER

Synthèse sur la variation des fonds dédiés (au global et concernant uniquement les fonds collectés auprès du public) :

EN EUROS	FONDS DÉDIÉS TOTAUX (= COMPTE DE RESULTAT)	Dont fonds dédiés collectés auprès du public
FONDS DÉDIÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	44 844 431	19 738 719
Report des fonds dédiés des exercices antérieurs	22 590 776	9 391 526
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	19 824 312	4 299 849
Variation période	2 766 463	5 091 677
FONDS DEDIES EN FIN D'EXERCICE	47 610 895 *	24 830 396

(*) Hors régularisation des fonds dédiés des années antérieures de **59 491 euros** (produits).

(47 610 895 -59 491) = 47 511 404 position fonds dédiés au passif du bilan 2024.



VIII
CROD
et CER



IX . Contributions volontaires en nature

IX
CVN

Le SPF bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées au pied du compte de résultat pour un montant global de **357 828 297 €** en 2024.

EN EUROS	GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (A)	HORS GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (B)	MONTANT TOTAL 2024 (A+B)	MONTANT TOTAL 2023
Produits alimentaires	92 146 116	26 751 461	118 897 577	117 522 215
Dons en nature neufs	42 830 240	2 187 835	45 018 075	46 758 071
Prestations gratuites (mises à disposition)	19 446 944	13 064 449	32 511 393	35 408 035
Bénévolat	161 401 252		161 401 252	148 193 010
TOTAL	315 824 552	42 003 745	357 828 297	347 881 331

Ces chiffres sont issus des données transmises par les différentes structures de l'association (association nationale, conseils de région, fédérations et comités locaux) au moment de la production des comptes.



Nous soutenir c'est investir dans l'avenir.

Nous avons besoin de vous ! Adressez nous vos dons.

secourspopulaire.fr



Secours populaire Français
9/11 rue Froissart
75140 Paris Cedex 03